

**Charte de l'étudiant sous statut Etudiant-Entrepreneur
HEH**

Année Académique 2022-2023

L'objectif de cette charte est de préciser le cadre des relations entre la Haute École en Hainaut, ci-dessous nommée HEH, et l'étudiant.

De par sa reconnaissance d'étudiant sous statut Etudiant-Entrepreneur HEH, celui-ci bénéficie d'un statut particulier, prévu dans le règlement relatif au statut d'étudiant-entrepreneur HEH.

La HEH s'engage à soutenir et encourager l'étudiant-entrepreneur dans son projet. L'étudiant sera encadré par un enseignant de son cursus, nommé tuteur académique (qui le soutient pédagogiquement dans son projet) et par le responsable du statut Etudiant-Entrepreneur HEH (qui sert de point de relais, d'encadrement et de soutien dans son projet).

L'Etudiant-Entrepreneur s'engage à tout mettre en œuvre pour développer son projet d'entreprise en le combinant avec la réussite de ses études. Il aura accès au programme d'accompagnement d'étudiant-entrepreneur. L'étudiant rencontre régulièrement son tuteur académique et le responsable du statut Etudiant-Entrepreneur ; au minimum, deux rencontres se tiendront : l'une après la session de janvier (plan d'accompagnement) et l'autre en fin du deuxième quadrimestre (validation du statut).

Si l'étudiant ne respecte pas ses engagements ou qu'il abandonne son projet, le statut pourra être retiré à tout moment par la HEH.

Cette charte est signée pour une année académique et a une durée de validité d'un an.

Charte signée le __ / __ / __

À _____

Directeur de Département

Etudiant-Entrepreneur

Signature

Signature